



CONSEILS PRATIQUES

Comment éviter de gaspiller l'eau et maîtriser sa consommation ?

Des solutions simples et efficaces

- **Réparez vos fuites** : un goutte-à-goutte peut consommer 300 litres/jour, une chasse d'eau qui fuit 400 litres/jour.
- **Utilisez des robinets « économes »** équipés d'un mitigeur et des **chasses d'eau à deux vitesses**.
- **Réglez la pression** en installant des régulateurs de débit sur le robinet ou le flexible de douche.
- Choisissez des **appareils électroménagers peu gourmands** en eau.
- Pour la toilette, **préférez la douche au bain**. **Ne laissez pas couler l'eau** en vous lavant les dents ou lorsque vous vous savonnez les mains.
- **Utilisez l'eau de pluie** (uniquement pour l'arrosage du jardin)

Pour déceler des fuites, un moyen très simple

- Avant d'aller vous coucher, **relevez l'index de votre compteur** après avoir vérifié qu'aucune installation utilisant de l'eau ne fonctionne ;
- A votre réveil, **contrôlez à nouveau** cet index. S'il n'a pas changé, tout va bien. Dans le cas contraire, il y a certainement une fuite dans vos installations.



Pour des informations complémentaires sur votre service, nous sommes à votre disposition.

CINOR

La Direction Assainissement de la
3, rue de la Solidarité, ZAC Triangle 97490
Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 92 49 50 – fax : 02 62 92 49 89
contact@cinor.re



Ville de Saint-Denis

Hôtel de ville de Saint-Denis
Direction de l'Eau
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
Tél. : 0262 40 04 04 - Fax : 0262 40 07 88
contact@saintdenis.re



Veolia Eau Réunion

Service Relations Clientèle
53, rue Sainte Anne 97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 90 25 25 - Fax : 02 62 90 25 49
serviceclientnord@veoliaeau.re



N° Vert 0 800 15 15 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Votre Nouveau service de l'eau et de l'assainissement



Une nouveau contrat de gestion de l'eau potable avec des engagements de services clients forts



Une nouvelle station de traitement des eaux usées aux normes européennes

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ par semestre et par foyer (raccordés ou raccordables à l'assainissement), la facture d'eau 2011 augmentera de moins de 3€ par mois.

Avril 2011 - Centre Régional de La Réunion - Service Communication - Illustrations : Xavier Husson



Gestion de l'eau potable

Le nouveau contrat de gestion du service de l'eau potable a été signé pour une durée de 12 ans et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Plusieurs améliorations des services apportés à la clientèle et des engagements environnementaux :

- Réalisation par la ville de travaux de modernisation et d'amélioration du service aux usagers,
- Large choix de modes

de paiement et de différents types de contacts clientèle, Bureau mobile et ouverture d'un nouvel accueil clientèle dans le quartier de Sainte-Clotilde-Le Chaudron, Centre d'appels avec un numéro vert gratuit, Engagement important sur l'amélioration continue du rendement de réseau pour atteindre un objectif de 70 % en 2022.

1 Distribution de l'eau potable

Le nouveau contrat de délégation du service d'eau potable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, n'a aucun impact sur la facture d'eau.

Doter Saint-Denis d'un service d'alimentation en eau performant, respectant les normes en vigueur, et préservant l'environnement.

La commune de Saint-Denis a élaboré en 2010 un Schéma Directeur d'alimentation en eau potable qui définit le programme de travaux dans les 20 prochaines années. Les actions immédiates viseront à améliorer la qualité de l'eau, et assurer la sécurité de l'alimentation. Ainsi, la commune réhabilitera prochainement les stations de traitement, réalisera de nouveaux forages et poursuivra le programme de renouvellement des réseaux.

La facture du 1^{er} semestre 2011 à Saint-Denis

VEOLIA EAU Votre agence: 53, rue Sainte Anne 97400 Saint Denis Service clientèle Tél & Fax: 0262002525 0262002549 Urgence 24H/24H Tél: 0262002525 Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 07h30 à 18h00

Montant: 217,73 Euros
Avant le: 22.03.2011

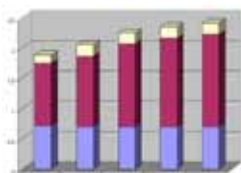
Référence contrat: CL
Période d'abonnement: 2011001
Période de consommation: du 15.12.2010 au 15.06.2011
Facture émise le: 01.01.0001

Code accès internet: **FACTURE n° FE**

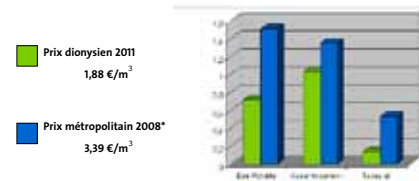
SPÉCIMEN

Détail	Volume en m ³	Prix Unitaire HT	Montant HT Distributeur	Montant HT Autres Organismes	Sous-total HT - Euros	Taux de TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU (NC22019000 livraison exonérée O.M)						
Abonnement (part distributeur)	90	7,153000	14,30		14,30	2,10
Consommation (part distributeur)	Tranche 1	0,362000	0,13		0,13	2,10
	Tranche 2	0,371500	0,14		0,14	2,10
Consommation (part communale)	Tranche 1	0,145000	0,10	13,13	13,23	2,10
	Tranche 2	0,196500	0,14	5,90	6,04	2,10
Préservation des ressources en eau	120	0,162500	19,44	12,31	31,75	2,10
TOTAL:					89,91	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement (CINOR)	90	4,500000	4,50	9,60	14,10	2,10
Consommation (part distributeur)	Tranche 1	0,163500	0,10	14,72	14,82	2,10
	Tranche 2	0,190700	0,14	5,72	5,86	2,10
Consommation (CINOR)	Tranche 1	0,400000	0,28	48,00	48,28	2,10
Consommation (Construction STEP Grand Prado)	Tranche 1	0,338300	0,24	40,60	40,84	2,10
SOUS-TOTAL:					116,54	
ORGANISMES PUBLICS						
Redevance pollution	Tranche 1	0,020000	0,02	2,40	2,42	2,10
Redevance modernisation réseau assaini	Tranche 1	0,920000	0,84	2,40	3,24	2,10
SOUS-TOTAL:					5,66	
TOTAUX PAR BENEFICIAIRES:			79,01	134,24	213,25	

Prévision d'évolution du prix du service dans les prochaines années



Comparaison à la moyenne nationale en € TTC/m³



* Source : Observation et statistiques - Environnement, Commissariat Général au Développement Durable, N°67 décembre 2010

N° Vert 0 800 15 15 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Collecte et traitement des eaux usées

Doter Saint-Denis d'un service assainissement performant, respectant les normes en vigueur, et préservant l'environnement.

En avril 2013, une nouvelle station de traitement des eaux usées performante et répondant aux exigences de la directive européenne de traitement des eaux urbaines (DERU) sera mise en service afin de protéger le milieu naturel.

www.grandprado.re

2 Collecte et traitement des eaux usées

La construction de la future station du Grand Prado a officiellement débuté le 1^{er} décembre 2010. La contribution des usagers à ce nouveau service se traduit par :

- La redevance « investissement » qui s'élève à 0,4059 €/m³, perçue à partir du 1^{er} décembre 2010.
- La redevance exploitation qui sera perçue à partir d'avril 2013 au moment de la mise en service de la station.

Moins de 3 € par mois d'augmentation

A compter du 1^{er} janvier 2011, la CINOR a fait baisser de 0,20 € par m³ sa part redevance d'assainissement afin de limiter la hausse globale du coût du service payé par l'utilisateur pour l'année 2011.

3 Redevances et taxes

Les redevances « pollution et modernisation des réseaux » s'additionneront à celle concernant le prélèvement de la ressource au bénéfice de l'Office de l'eau de La Réunion.

1 m³ = 1000 litres